

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.053

L'An deux Mille Six, le 15 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 9 mai 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 9 mai 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme ISENDICK, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BIRON représenté par Mme PELTIER
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS -EXCUSES : M. POTENNEC

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : IMMEUBLES VETUSTES – PERMIS DE DEMOLIR

VOTE : UNANIMITE

Dans la perspective d'aménagements futurs de voirie, la Ville de ROYAN envisage la démolition de 2 immeubles vétustes situés respectivement à l'angle de l'avenue de Rochefort et de la rue des Vanneaux ainsi qu'à l'angle du boulevard de Lattre de Tassigny et du boulevard Franck Lamy.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à procéder aux dépôts de permis de démolir nécessaires à la réalisation des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU la nécessité de démolir deux immeubles vétustes situés à l'angle de l'avenue de Rochefort et rue des Vanneaux ainsi qu'à l'angle du boulevard de Lattre de Tassigny et du boulevard Franck Lamy,

VU l'avis de la Commission des Travaux et d'Urbanisme,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à faire procéder aux dépôts de permis de démolir nécessaires à la réalisation des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 mai 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT